

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 22/07/2026

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial	114 002,00		114 002,00	13,47		
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	163 289,38	148 736,81	14 552,57	1,72		
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	125 103,12	100 694,54	24 408,58	2,88	891,87	1,23
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	75,00		75,00	0,01	15,00	0,02
Prêts						
Autres immobilisations financières	53 170,69		53 170,69	6,28		
TOTAL (I)	455 640,19	249 431,35	206 208,84	24,36	906,87	1,25
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	152 256,30		152 256,30	17,99	20 589,53	26,32
Avances & acomptes versés sur commandes	2 622,24		2 622,24	0,31		
Clients et comptes rattachés	196,67		196,67	0,02	2 223,06	3,06
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					1 081,84	1,49
. Personnel	162,68		162,68	0,02		
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	10 978,01		10 978,01	1,30	2 748,79	3,78
. Autres	4 123,92		4 123,92	0,49	982,81	1,35
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	15,00		15,00	0,00		
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	440 927,64		440 927,64	52,10	37 649,96	51,78
Charges constatées d'avance	28 855,02		28 855,02	3,41	6 525,51	8,97
TOTAL (II)	640 137,48		640 137,48	75,64	71 801,50	96,75
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 095 777,67	249 431,35	846 346,32	100,00	72 708,37	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 22/07/2026

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 3 000,00)	3 000,00	0,35	3 000,00	4,13
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	300,00	0,04	300,00	0,41
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	26 068,60	3,08	979,33	1,35
Report à nouveau	143 322,69	16,83		
Résultat de l'exercice	223 237,55	26,38	25 089,27	34,51
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	395 928,84	46,78	29 368,60	40,39
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	953,63	0,11		
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	119 743,99	14,15	473,05	0,65
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	154 724,22	18,28	33 316,02	45,82
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	32 498,38	3,84	1 473,67	2,03
. Organismes sociaux	40 802,90	4,82	1 952,85	2,68
. Etat, impôts sur les bénéfices	46 864,00	5,54	4 428,00	6,09
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	28 361,30	3,35	1 696,18	2,33
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 847,63	0,22		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	24 621,43	2,91		
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	450 417,48	63,22	43 339,77	59,61
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	846 346,32	100,00	72 708,37	100,00

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 846 346,32 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 223 237,55 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Charges à répartir sur plusieurs exercices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Résultat des 5 derniers exercices

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Agencements, aménagements des terrains	3 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans
Mobilier	5 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes

Au 31/12/2025, il n'y a pas de dépréciation de stocks à constater

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Changement de règles et méthodes comptables

PCG 122-1 à 122-2, 831-2 et 831-3

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC no 2022 06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, voir ci-après 1.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative «31-12-2024», entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers

1. Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

À compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après :

Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles : pas de cessions ni de mises au rebut à constater sur les comptes annuels clos au 31/12/2025 et au 31/12/2024

Amendes et pénalités : pas d'amendes ni de pénalités à constater sur les comptes annuels clos au 31/12/2025 et au 31/12/2024

b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste «Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges», dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, les «transferts de charges» inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 2 950 Euros (aucun transfert de charges financières ou exceptionnelles n'a été enregistré sur l'exercice 2024).

Ce montant comprend des indemnités perçues au titre de l'aide exceptionnelle en faveur de

l'apprentissage et des indemnités d'assurance

Le poste «Transfert de charges» a été supprimé dans le nouveau modèle du compte de résultat. Au 31/12/2025, il n'est pas relevé d'opérations susceptibles d'être intégrées différemment.

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDÈLE

- Opération de fusion à effet rétroactif : avec effet rétroactif au 01/01/2025, la société 9202 (dont les comptes annuels clos au 31/12/2024 figurent en comparatif N-1) a absorbé les structures 6201, 6202, 7601, 9201 et 9501. L'ensemble de ces six établissements forme l'entité VAP'STATION 2 dont les titres sont détenus exclusivement par la SAS PHARMLUX (acquisition des titres en juin 2025)

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immos au début d'exo	Augmentat°	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial					
Autres		114 002		114 002	
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels	30 316	188 568		218 884	
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles	3 113	66 396		69 509	
Immobilisations financières	15	54 017	787	53 246	
TOTAL	33 443	422 983	787	455 640	

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat° Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élém. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Terrains				
Constructions				
Install. techn., matériel et outillages industriels	29 424	158 283		187 707
Install. générales, agencem., aménagem. divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	3 113	58 612		61 725
TOTAL	32 537	216 895		249 431

6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	53 171		53 171
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	197	197	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	163	163	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	2 425	2 425	
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	10 978	10 978	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	4 124	4 124	
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	28 855	28 855	
TOTAL GENERAL	99 913	46 742	53 171
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières	954	954		
Fournisseurs et comptes rattachés	154 724	154 724		
Personnel et comptes rattachés	32 498	32 498		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	40 803	40 803		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices	46 864	46 864		
- T.V.A.	28 361	28 361		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	1 848	1 848		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	119 744			119 744
Autres dettes	24 621			
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	450 417	306 052		119 744
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 928			
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	3 000	3 000			
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 287 488	293 655			
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	311 323	29 834			
c) Impôt sur les bénéfices	74 247	4 428			
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	237 076	25 406			
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	223 238	25 089			
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	19	5			
b) Montant de la masse salariale	495 045	66 978			
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	116 145	3 665			

Observations complémentaires

SASU VAP'STATION 2
Au capital de 3 000,00 Euros
Siège social : 2 Rue des Entreprises
Zone Artisanale Les Beauvoirs
17137 MARSILLY
RCS LA ROCHELLE 798 234 563

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025
AGO DU 30/06/2026**

L'associée unique propose d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le
31 DÉCEMBRE 2025 s'élevant à **223 237,55 Euros** :

Origine du résultat à affecter :

LA TOTALITE DU BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	223 237,55 Euros
UNE PARTIE DU COMPTE REPORT A NOUVEAU	<u>143 262,45 Euros</u>
TOTAL	366 500,00 Euros

Affectation :

AU COMPTE AUTRES RESERVES	366 500,00 Euros
----------------------------------	-------------------------

DECISION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le
31 DÉCEMBRE 2025 s'élevant à **223 237,55 Euros** :

Origine du résultat à affecter :

LA TOTALITE DU BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	223 237,55 Euros
UNE PARTIE DU COMPTE REPORT A NOUVEAU	<u>143 262,45 Euros</u>
TOTAL	366 500,00 Euros

Affectation :

AU COMPTE AUTRES RESERVES	366 500,00 Euros
----------------------------------	-------------------------

LE PRESIDENT

SASU VAP'STATION 2

Au capital de 3 000,00 Euros

Siège social : 2 Rue des Entreprises

Zone Artisanale Les Beauvoirs

17137 MARSILLY

RCS LA ROCHELLE 798 234 563

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2026

Le trente Juin deux mille vingt-six, à 16 heures,

La Société PHARM-LUX sise 2 Rue des Entreprises - Zone Artisanale Les Beauvoirs à MARSILLY (17), immatriculée au RCS de La Rochelle sous le numéro 432 898 468 représentée par la Société STCH INVESTISSEMENTS en qualité de Présidente, sise 18 Route de la Pelle à MARSILLY (17), immatriculée au RCS de La Rochelle sous le numéro 834 078 180 dont le gérant est M. Stanislas CHOBELET,

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 30 Euros composant le capital social de la SASU VAP'STATION 2,

Associée unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Présidente de la Société, **la Société PHARM-LUX représentée par M. Stanislas CHOBELET**, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le **31 DÉCEMBRE 2025**.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le **31 DÉCEMBRE 2025**;
- L'affectation des résultats de cet exercice ;
- Le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce et approbation de ces conventions,
- L'approbation du compte-courant d'associée,
- Questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique, connaissance prise des comptes de l'exercice social clos au **31 DÉCEMBRE 2025**, approuve ces comptes tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de **223 237,55 Euros**.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le **31 DECEMBRE 2025**, s'élevant à **223 237,55 Euros** :

Origine du résultat à affecter :

LA TOTALITE DU BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	223 237,55 Euros
UNE PARTIE DU COMPTE REPORT A NOUVEAU	<u>143 262,45 Euros</u>
TOTAL	366 500,00 Euros

Affectation :

AU COMPTE AUTRES RESERVES	366 500,00 Euros
----------------------------------	-------------------------

Après affectation, les comptes « AUTRE RESERVES » et « REPORT A NOUVEAU » s'élèvent à :

ANCIEN COMPTE AUTRES RESERVES	26 068,60 Euros
NOUVEAU COMPTE AUTRES RESERVES	392 568,60 Euros
ANCIEN COMPTE REPORT A NOUVEAU	143 322,69 Euros
NOUVEAU COMPTE REPORT A NOUVEAU	60,24 Euros

TROISIEME RESOLUTION

L'associée unique constate qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices sociaux.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associée unique approuve les opérations intervenues, poursuivies ou exécutées entre l'associée et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associée unique approuve purement et simplement le solde du compte-courant d'associée de la Société PHARM-LUX au **31 DECEMBRE 2025** qui s'élève à **114 000,00 Euros**.

Ce compte-courant a perçu une rémunération d'un montant de **5 743,99 Euros**.

SIXIEME RESOLUTION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

* * * * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

La Société PHARM-LUX
Présidente